

RAPPORT N° 04/2-08
au Conseil Municipal

OBJET

NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE
DES DROITS D'ENTREE DANS LES PISCINES MUNICIPALES

Par Délibération n° 01/6-52 en séance du 28 septembre 2001, vous avez fixé les tarifs applicables dans les piscines municipales payantes, comme suit :

- public adulte 1,00 euro (plein tarif),
- enfants de moins de 12 ans 0,50 euro (demi-tarif).

La Commune étant sollicitée par différents types de public pour des pratiques diverses, il conviendrait d'adapter les droits d'entrée d'une part à la situation des usagers, et d'autre part à la diminution des charges qu'elle supporte, lorsque l'activité en cause nécessite plus ou moins de personnel de surveillance (loisir, santé, apprentissage...).

Ainsi, afin d'inciter certains publics à fréquenter ces équipements (personnes handicapées, âgées ou retraitées), il est proposé l'application du demi-tarif. Pour les pratiques collectives d'animation, de loisir et de santé, peuvent être exonérées les associations proposant une activité d'intérêt général, lorsque les créneaux se situent en dehors des heures d'ouverture au grand public et assurant elles-mêmes la surveillance (club sportif, association socio-éducative, association de loisir-santé du type troisième âge, handicapés, centres aérés). Il paraît également opportun de créer une redevance d'occupation des piscines par des organismes exploitant une activité lucrative ou hors compétence communale, eu égard au régime des biens publics (association proposant des prestations à but lucratif, organisme de formation, commercial, etc..).

Par conséquent, vous trouverez ci-après les tarifs d'entrée dans les piscines municipales fixés suivant le type de pratique et le statut juridique du demandeur.

Je vous demande donc d'approuver cette nouvelle grille tarifaire

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION N° 04/2-08
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 7 mai 2004

OBJET

NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE
DES DROITS D'ENTREE DANS LES PISCINES MUNICIPALES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/2-08 du Député-Maire ;

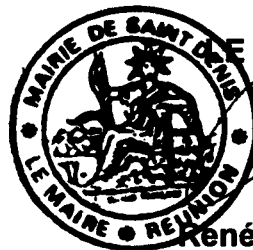
Vu le rapport de Monsieur Christian ALBANY, 8^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la nouvelle grille tarifaire des droits d'entrée dans les piscines municipales payantes.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **13 MAI 2004**



[Signature]
René-Paul VICTORIA



**GRILLE TARIFAIRE
DES PISCINES MUNICIPALES
(principes)**

ANNEXE

Type de tarif	Montant
Pratique collective à but d'intérêt général ¹	Exonération
Demi-tarif	0,50 euro
Plein tarif	1,00 euro
Tarif horaire de location couloir activité à but lucratif	3,50 euros

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du **7/5/04**
En annexe à la Délibération N° **042208**.

LE MAIRE



1

Etablissement scolaire ou association dont la gestion est désintéressée au sens fiscal du terme, à savoir : « n'exerce pas d'activités lucratives et ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes ».

GRILLE TARIFAIRE DES PISCINES MUNICIPALES (détails)

Type de pratique	Demandeur	Type d'activité	Tarif actuel	Proposition	Type de tarif
En individuel	Grand public	Loisir	1,00	1,00	Plein tarif
	Enfants de moins de 12 ans	Loisir	0,50	0,50	Demi-tarif
	Personne handicapée	Loisir / Santé	1,00	0,50	
	Personne âgée ou retraitée	Loisir / Santé	1,00	0,50	
En collectif	Etablissement Scolaire	Enseignement	Gratuité	Exonération	
	Centre aéré	Animation			
	Club de sport dionysien affilié à une fédération nautique délégataire	Compétition sportive			
	Club de sport dionysien autre que nautique	Entraînement			
	Association de troisième âge	Loisir / Santé			
	Association socio-éducative de quartier	Loisir / Santé			
	Association de personnes handicapées	Loisir / Santé			
Hors compétence communale ou à but lucratif	Association à prestations à but lucratif	Formation Garde d'enfants...	Gratuité	3,50	Tarif horaire couloir de 25 m
	Organisme de formation	Formation			
	Administration	Concours			
	Autres	Activités à but lucratif			